

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 9 juin 2014 à 19h30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, Julie Gagnon et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-06-123

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 mai 2014 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;
06. Photos des conseillers – Autorisation ;
07. Soirée d'informations – Concernant l'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François pour le territoire de l'ancien village de Pierreville et son retrait de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska ;
08. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2014 – Prise en considération des soumissions reçues ;
09. Porte du chalet des loisirs, secteur Notre-Dame – Autorisation d'achat ;
10. Inspection annuelle des supprimeurs – Autorisation de l'inspection ;
11. Ponts et ponceaux – Demande de soumission et autorisation d'achat ;
12. Quais – Autorisation ;
13. Service d'ingénierie – MRC de Nicolet-Yamaska, Embauche de Madame Patricia Lefebvre ;
14. Site internet des loisirs de la MRC de Nicolet-Yamaska – Nomination de la personne responsable ;
15. Centre communautaire, rue Maurault – Protocole d'entente entre la Commission scolaire La Riveraine et la Municipalité de Pierreville ;
16. Avis de motion – Règlement 129-2014 ;
17. Règlement 129-2014 – Modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin d'ajouter le groupe RÉCRÉATION I (lettre f) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone R-05, de permettre l'usage de COMMERCE II (lettre i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone Z-01, de modifier la localisation d'une construction d'un bâtiment accessoire dans la zone V-3 et de réviser les dimensions des bâtiments accessoires dans les zones HABITATION, AGRICOLE ET VILLÉGIATURE et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
18. Fixation d'une date pour l'assemblée publique de consultation – Règlement 129-2014 ;
19. Colloque de la Fondation Rues Principales – Autorisation de participation ;
20. Colloque de la Fédération québécoise des municipalités – Autorisation de participation ;
21. Vélo sur la rivière – Adoption du budget 2014 ;
22. Dérogation mineure – Dossier Monsieur Sylvain Bélisle (Propriété sise, au 80, rue Letendre) ;
23. Dérogation mineure – Dossier Madame Monique Gauthier (Propriété sise, rue Tremblay) ;
24. Dérogation mineure – Dossier Monsieur Claude-André Roy (Propriété sise, au 75, rue Georges) ;
25. Éducation des adultes – Demande de commandite ;
26. Coopérative de services aux artistes du Bas Saint-François – Demande de soutien financier ;
27. Village québécois d'antan – Cotisation 2014 ;
28. Journal L'Annonneur – Espace publicitaire pour la Saint-Jean-Baptiste ;

29. Dépôt des états, des revenus et des dépenses au 31 mai 2014 ;
30. Varia ;
31. Documents déposés ;
32. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
33. Période de questions ;
34. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du 12 mai 2014, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2014-06-124

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la *séance régulière* du 12 mai 2014 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 6 juin 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-06-125

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de l'adjointe aux finances à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Lyne Bertrand*, adjointe aux finances pour la municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2014.

Lyne Bertrand,
Adjointe aux finances

Déboursés directs

| | | | |
|--|------|--|--------------------|
| 1 | 4318 | Courchesne Guylaine - Réunion CDL 06-05-14 | 80.20 \$ |
| 2 | 4319 | Les pétroles Hubert Gouin & Fils - Huile à chauffage pour l'église | 1 975.66 \$ |
| 3 | 4320 | École Vincent-Lemire - Don agenda - R.2014-05-118 | 50.00 \$ |
| 4 | 4321 | Groupe Info Plus - Achat & installation portable de la DG avec accessoires - R.2014-05-110 | 2 479.91 \$ |
| 4 | 4322 | Démon Informatique - 2 batteries de secours pour ordinateur réception et adj adm | 345.50 \$ |
| 5 | 4323 | Coulombe Karl - Aide financière journée de la pêche - R.2014-05-111 | 1 000.00 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 5 931.27 \$ |

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

| | | | |
|--|--|---|--------------------|
| 1 | | Lyne Boisvert - | |
| 2 | | Guylaine Courchesne - | |
| 3 | | Isabelle Tougas - Déplacement de mai | 12.25 \$ |
| 4 | | Lyne Bertrand - | |
| 5 | | Guy Descheneaux - Cellulaire de mai | 60.00 \$ |
| 6 | | Sylvain Bardier - Bottes, déplacement et cellulaire de novembre à mai | 680.55 \$ |
| 7 | | Richard Fontaine - Bottes et cellulaire de novembre à mai | 453.47 \$ |
| 8 | | Éric Traversy - Cellulaire de novembre à mai | 350.00 \$ |
| 9 | | François Roy - | |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 1 556.27 \$ |

Prélèvements automatiques

| | | | |
|---|--|--|-------------|
| 1 | | Bell Canada - Mai | 1 592.00 \$ |
| 2 | | Cogeco cable - Internet Notre-Dame mai | 63.18 \$ |

| | | | |
|--|--|--|---------------------|
| 3 | | Hydro-Québec - Mai | 10 386.09 \$ |
| 4 | | Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. mai | 9 982.61 \$ |
| 5 | | M.R.C. Nicolet-Yamaska - Droit de mutations, formation Éthique élus et dg & permis SQ | 1 016.00 \$ |
| 6 | | Receveur général du Canada - Remise D.A.S. mai | 4 310.35 \$ |
| 7 | | Sogetel - Internet bibliothèque mai | 18.34 \$ |
| 8 | | SSQ - Fond de retraite remise de avril | 2 884.48 \$ |
| 9 | | Télus Mobilité - Mai | 135.83 \$ |
| 10 | | Visa Desjardins - Achat livres, essence et déplacement mesure d'urgence, frais annuels | 286.71 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 30 675.59 \$ |

Fournisseurs

| | | | - \$ |
|----|-----------|---|--------------|
| 1 | 4324 | Beaulac Nicole - Réunion CCU 22 mai 2014 | 25.00 \$ |
| 2 | 4325 | Boisvert Lyne - Frais de déplacements rencontres autiteurs, terrain de soccer | 140.00 \$ |
| 3 | 4326 | Buropro - Lecture compteur | 40.13 \$ |
| 4 | 4327 | Champagne Jean-Paul - 6e versement location garage - R.2013-01-019 | 250.00 \$ |
| 5 | 4328 | Courchesne Guylaine - Réunion CDL 03-06-14 | 80.20 \$ |
| 6 | 4329 | Descoteaux André - Déplacements de mai | 166.00 \$ |
| 7 | 4330 | Dépanneur Pierreville - Essence | 528.02 \$ |
| 8 | 4331 | Dépanneur Beau-soir - Essence, essence petits outils & diesel | 335.47 \$ |
| 9 | 4332 | Emco - Géotextile, pièces pour aqueduc et égout | 1 081.25 \$ |
| 10 | 4333 | Entreprises Clément Forcier - 7.5 hrs balai mécanique et laveuse de rue R.2013-04-072 | 1 422.82 \$ |
| 11 | 4334 | Équipements Raydan - Achat scie à chaîne, location déchiqueteuse & rotoculteur et rép débroussailleuse | 1 387.79 \$ |
| 12 | 4335 | Excavation des îles inc - Installation des bouées R.2012-05-107 et remplacement des chaînes R.2014-02-037 | 22 873.78 \$ |
| 13 | 4336 | Gagnon Julie - Déplacements de avril formation éthique à Nicolet | 32.50 \$ |
| 14 | 4337 | Gauthier Serge - Réunion CCU 22 mai 2014 | 25.00 \$ |
| 15 | 4338 | Global électro-mécanique - Réparation TEU Pville | 13 650.63 \$ |
| 16 | 4339 | Groupe Info Plus - MO technicien pour nouveau portable, renouv antivirus pour 2 ans 5 postes | 575.44 \$ |
| 17 | 4340 | Le groupe sports-inter plus - 96 cannettes de peinture blanche pour terrain soccer | 744.67 \$ |
| 18 | 4341 | L'annonceur - Appel d'offres réfection de pavage rang Petit-Bois, pub cahier spécial R.2014-05-117 | 411.03 \$ |
| 19 | 4342 | Laboratoire d'analyses S.M. inc - Analyses d'eau des étangs et neige usée | 104.63 \$ |
| 20 | 4343 | Les équipements J.A. - Huile et filtreur pour tracteur | 111.23 \$ |
| 21 | 4344 | Les entreprises d'électricité D A - 3 interventions, couper branches arbre église, remplacer ampoule HV | 601.71 \$ |
| 22 | 4345 | Les éditions juridiques FD - 100 permis de rénovation | 115.55 \$ |
| 23 | 4346 | Les entreprises Sébastien Côté - Fertilisation terrain de soccer à Notre-Dame | 201.20 \$ |
| 24 | 4347 | Les quais Bertrand - Achat d'un quai flottant avec passerelle et 2 bancs double R.2014-05-120 | 8 409.27 \$ |
| 25 | 4348 | Les serres René Fontaine - 43 pots de surfinia | 147.82 \$ |
| 26 | 4349 | Lyne Bertrand/petite caisse - Biens non durable, papeterie & matériel de soccer | 209.65 \$ |
| 27 | 4350 | Mégaburo - Fournitures de bureau | 279.46 \$ |
| 28 | 4351 | Ministre des finances - 1er versement Sûreté du Québec | 80 952.00 \$ |
| 29 | 4352 | Ministre des finances - Frais annuel pour l'élève au centre communautaire | 80.24 \$ |
| 30 | 4353 | Municipalité de St-François-du-Lac - 1er et 2e vers 60% arrosage contre mouches noires | 36 401.74 \$ |
| 31 | 4354/4355 | Patrick Morin - Fournitures diverses | 1 193.62 \$ |
| 32 | 4356 | Pavage 132 - Rapiéçage des rues de la Municipalité | 22 840.93 \$ |
| 33 | 4357 | PG Govern QC - Soutien téléphonique & Internet réinstallation PG sur nouveau portable - ordi dg | 287.44 \$ |
| 34 | 4358 | Postes Canada - Médiaposte communiqué "Journée de la pêche" | 149.46 \$ |
| 35 | 4359 | Précourt Nicolas - 1er versement de 3 - tonte de pelouse | 2 666.67 \$ |
| 36 | 4360 | Reliance Protectron - Surveillance de base bureau ND | 436.68 \$ |
| 37 | 4361 | Protection incendie CFS Ltée - Entretien annuel des extincteurs & peinture industrielle de marquage | 385.97 \$ |
| 38 | 4362 | Wolters Kluwer Québec Ltée - Renouv règ mun du Q, code des mun, lois princ et compl | 812.70 \$ |
| 39 | 4363 | Régie I.A.E.P. du Bas St-François - Eau du 04-04-2014 au 12-05-2014 | 3 184.96 \$ |
| 40 | 4364 | RIGIDBNY - 6e quote-part Régie des déchets | 5 312.50 \$ |
| 41 | 4365 | RGMR du Bas St-François - 6e quote-part Régie des déchets | 7 716.50 \$ |
| 42 | 4366 | Régie d'incendie de Pierreville - 2 feux | 1 194.62 \$ |
| 43 | 4367 | Remorquage P. Verville - Transport quais et passerelle pour mise à l'eau | 172.46 \$ |
| 44 | 4368 | RTL excavation - Transport de 64.23 tonnes de pierre 0-3/4 pour le bord de l'eau | 793.85 \$ |
| 45 | 4369 | Rouillard & frères inc - Fournitures | 63.42 \$ |
| 46 | 4370 | St-Pierre sport de Sorel - Équipement de soccer | 634.53 \$ |

| | | | |
|--|------|---|----------------------|
| 47 | 4371 | Vallée Patrick - Aide financière pour Jérémy Vallée inscription ballet 2013 | 19.25 \$ |
| 48 | 4372 | Vallée Patrick - Aide financière pour Marianne Vallée inscription ballet 2013 | 25.50 \$ |
| 49 | 4373 | Vidal Maurice - Réunion CCU 22 mai 2014 | 25.00 \$ |
| Sous-total des factures à payer | | | 219 300.29 \$ |

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| Total des factures du mois | 257 463.42 \$ |
|-----------------------------------|----------------------|

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h35 et se termine à 19h35.

06. PHOTOS DES CONSEILLERS - Autorisation

CONSIDÉRANT l'élection des nouveaux élus municipaux depuis novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT l'embauche de la nouvelle directrice générale en mai 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut mettre à jour le site internet de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-06-126

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*

Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les élus et la directrice générale à aller prendre leur photo officielle chez *PHOTOGRAPHIE FRANÇOIS PINARD / MR. PHOTO* de Drummondville au coût de ± 650\$ (taxes en sus) ;

QUE le montant inclus les huit (8) portraits (7 élus et la directrice générale), le montage et la conception de la mosaïque, l'impression et le laminage ainsi que l'encadrement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres- divers administration » 02 190 00 999

07. SOIRÉE D'INFORMATIONS – Concernant l'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François pour le territoire de l'ancien village de Pierreville et son retrait de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT qu'avant le regroupement en vue de former la nouvelle Municipalité de Pierreville, le Village de Pierreville faisait partie de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (ci-après appelée « RIGIDBNY »), alors que les Municipalités de la Paroisse de Notre-Dame-de-Pierreville et de la Paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville faisaient partie de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François (ci-après appelée « RGMR ») ;

CONSIDÉRANT que les anciennes municipalités avaient convenu de maintenir la situation existante et d'attendre, au moins après la deuxième élection générale, pour statuer à laquelle des régies la Municipalité de Pierreville pouvait adhérer pour l'ensemble de son territoire concernant le service d'enlèvement des ordures, ce que le gouvernement a confirmé lors de l'adoption du *Décret de regroupement numéro 632-2001* en date du 30 mai 2001 ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la Municipalité de Pierreville n'avait pas encore exercé ce droit d'opter pour l'une ou l'autre des régies ;

CONSIDÉRANT que l'entente de la RIGIDBNY, dont seul fait partie le territoire de l'ancien Village de Pierreville, vient à échéance en septembre 2015, de telle sorte qu'un avis de non-renouvellement doit être autorisé et transmis avant le 23 septembre 2014 pour empêcher son renouvellement automatique ;

CONSIDÉRANT que la terminaison de cette entente est un moment propice pour prendre une décision quant à l'adhésion, à l'une ou l'autre des deux régies, pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Pierreville, notamment en vue de la rationalisation des coûts et des procédures administratives découlant du fait d'être membres des deux régies différentes ;

CONSIDÉRANT que le secteur de Notre-Dame-de-Pierreville et le secteur de Saint-Thomas sont déjà membres de la RGMR ;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de la Municipalité de Pierreville travaillent à la RGMR ;

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs discussions entre la Municipalité de Pierreville et les deux régies et mûres analyses des deux options, les membres de ce conseil en sont venus à la conclusion qu'il était préférable que la Municipalité de Pierreville soit desservie entièrement par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François ;

CONSIDÉRANT que l'article 32 du Décret de regroupement prévoit que la décision de la Municipalité de Pierreville concernant l'adhésion à l'une ou l'autre des régies intermunicipales assurant le service d'enlèvement des ordures doit être soumis, si la Municipalité prend une telle décision, à la consultation des personnes habiles à voter de l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT que dans les faits, le partage de l'actif et du passif de la RIGIDBNY sera au seul profit ou à la seule charge du territoire de l'ancien Village de Pierreville, puisqu'elle était la seule membre de cette régie ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'adhésion pour le territoire de l'ancien village de Pierreville seront également au seul profit ou à la seule charge de cette Municipalité et que dans les faits, cela n'aura aucun impact financier sur les territoires des anciennes municipalités de Notre-Dame-de-Pierreville et de Saint-Thomas-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit obligatoirement être soumise à l'ensemble des personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, conformément à la procédure prévue au titre II (articles 514 à 579) de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), ci-après citée « LERM » ;

2014-06-127
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

1. QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;
2. QUE le conseil de la Municipalité de Pierreville se retire, pour le territoire de l'ancien Village de Pierreville, de l'entente constituant la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) à la date à être convenue avec la Régie et au plus tard le 23 septembre 2015, date de l'expiration de l'entente en vigueur.

Les conditions de ce retrait sont les suivantes :

Le partage de l'actif et du passif à la date effective du retrait sera effectué selon les règles prévues à l'entente de création de la RIGIDBNY, et les sommes en découlant seront exclusivement à l'acquit du territoire de l'ancien Village de Pierreville ;

3. QUE copie de la présente résolution relative à ce retrait soit transmise à la RIGIDBNY par courrier recommandé, pour valoir comme étant l'avis de non-renouvellement prévu par l'article 12.2 de l'entente en vigueur et ce, peu importe le résultat des étapes suivantes ci-après décrites ;

4. QUE la Municipalité de Pierreville sera desservie par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François, entre la date de fin de l'entente de la RIGIDBNY et le 1^{er} janvier 2016, aux mêmes conditions que celle-ci a établi pour la fourniture de services à des municipalités qui ne sont pas membres, à savoir le paiement d'un tarif préférentiel mais sans droit de vote et sans participation à une ristourne si celle-ci est versée ;

5. Que la Municipalité de Pierreville adhère, en date du 1^{er} janvier 2016, à la Régie des matières résiduelles du Bas Saint-François (RGMR), de telle sorte que l'ensemble de son territoire devienne entièrement desservi par la RGMR ;

6. QUE les conditions d'adhésion à la RGMR sont les suivantes ;

Pierreville doit verser, à titre de contribution initiale, le montant qui sera versé par la RIGIDBNY à titre de partage de l'actif et du passif pour l'ancien Village de Pierreville ;

Au cours des cinq années suivant son adhésion, Pierreville devra verser, à titre de contributions additionnelles pour la desserte du territoire de l'ancien Village de Pierreville, la ristourne que la RGMR pourrait verser à ses membres.

Par contre, la contribution initiale et les contributions additionnelles par Pierreville, seront ajoutées aux montants des quotes-parts annuelles de Pierreville dans le calcul des contributions financières cumulatives aux fins d'établissement du partage de l'actif et du passif de la RGMR ;

À la fin de l'entente entre les municipalités membres, le partage de l'actif net de la RGMR se calculera selon les contributions financières cumulatives telles que définies à l'article 13 de l'entente, en tenant compte de la valeur établie des contributions financières cumulatives en date du 1^{er} janvier 2016 et des quotes-parts annuelles subséquentes pour la Municipalité de Pierreville.

7. QUE les articles 5 et 6 de la présente résolution relatifs à l'adhésion à la RGMR pour le territoire de l'ancien Village de Pierreville, conformément à la loi et au décret de regroupement numéro 632-2001, est conditionnelle aux approbations suivantes :

a) Par les personnes habiles à voter du territoire de la nouvelle Municipalité de Pierreville, selon les deux étapes prévues à la loi, soit une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter demandant un scrutin référendaire et si le nombre de signatures établi par la LERM est atteint, la tenue d'un scrutin référendaire ;

b) Par l'acceptation par toutes les municipalités membres, de l'adhésion à la RGMR de la Municipalité de Pierreville pour l'ensemble de son territoire, ainsi que par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, si cette dernière approbation est requise.

08. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2014 – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a lancé un appel d'offres pour des travaux de pose bitumineux sur le rang Petit-Bois ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions qui a eu lieu le 4 juin dernier à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir ;

| | |
|--|--------------------------------------|
| <i>Construction et Pavage Portneuf :</i> | <i>122 520.81\$ (taxes incluses)</i> |
| <i>Pavage Maska :</i> | <i>106 513.24\$ (taxes incluses)</i> |
| <i>Construction DJL :</i> | <i>116 134.35\$ (taxes incluses)</i> |
| <i>Pagé Construction (div. Sintra) :</i> | <i>108 314.50\$ (taxes incluses)</i> |
| <i>Danis Construction :</i> | <i>112 169.61\$ (taxes incluses)</i> |
| <i>Pavage Drummond :</i> | <i>100 459.41\$ (taxes incluses)</i> |

2014-06-128 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour les travaux d'asphaltage 2014 du rang Petit-Bois au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *PAVAGE DRUMMOND* pour un montant de 87 375.00\$ (taxes en sus) ;

QUE les travaux devront être réalisés à l'intérieur de trente (30) jours suivant la date de prise en considération ;

QUE l'entrepreneur devra nous fournir, dans les quinze (15) jours suivants le mandat de son contrat, un cautionnement d'exécution au montant de 10% de la soumission, tel que mentionné dans le devis d'appel d'offres.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« ER chemins – ensemble Pierreville » 02 320 00 529*

09. PORTE DU CHALET DES LOISIRS, secteur Notre-Dame – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT que la porte du chalet des loisirs, dans le secteur Notre-Dame, est défectueuse et qu'il est impossible de la réparer ;

2014-06-129 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une nouvelle porte pour le chalet des loisirs, au coût de ± 1 000\$, chez *PORTES DE GARAGE COURCHESNE*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« E/R – chalet loisirs ND et patinoire » 02 701 22 522*

10. INSPECTION ANNUELLE DES SUPPRESSEURS – Autorisation de l'inspection

CONSIDÉRANT que les supprimeurs sont très importants au niveau du poste de pompage ;

CONSIDÉRANT que l'inspection est nécessaire à chaque année afin d'éviter les bris ;

2014-06-130 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de *AERZEN CANADA INC.* afin de procéder à l'inspection préventif des supprimeurs, au coût de ± 1 000\$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« E/E T.E.U. Pville » 02 414 10 521*

11. PONTS ET PONCEAUX – Demande de soumission et autorisation d'achat

CONSIDÉRANT qu'il nous faut procéder à l'entretien de certains ponts et ponceaux sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les coûts des soumissions reçues, à savoir ;

| | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| <i>Centre de ponceau Courval</i> | <i>1 332.28\$ (taxes incluses)</i> |
| <i>EMCO</i> | <i>1 438.18\$ (taxes incluses)</i> |

2014-06-131

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

Appuyé par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux (2) ponceaux au coût de 1 158.75\$ chacun (taxes en sus) au *CENTRE DE PONCEAU COURVAL* afin d'effectuer l'entretien de certains ponts et ponceaux sur le territoire de la municipalité;

QUE la supervision de ces travaux sont à la charge de notre inspecteur municipal, monsieur Guy Descheneaux ou en son absence, l'inspecteur adjoint, monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponts – ponceaux – fosses » 02 320 00 520

12. QUAIS – Autorisation

CONSIDÉRANT que nous voulons augmenter la superficie du quai des pêcheurs ;

CONSIDÉRANT que nous devons acheter des ancrages afin de mobiliser les plateformes du quai entre elles ;

2014-06-132

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une passerelle supplémentaire à *QUAIS BERTRAND inc.* au coût de ± 2 700\$ (taxes en sus);

D'AUTORISER l'achat d'ancrage, de poteaux, ainsi que l'installation à *ALAIN TRAVERSY ENR.* au coût de ± 1 100\$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Aménagement du bord de l'eau » 03 310 00 005

13. SERVICE D'INGÉNIERIE – MRC de Nicolet-Yamaska – Embauche de madame Patricia Lefebvre

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska offre maintenant les services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que nous avons besoin d'un ingénieur pour différents dossiers municipaux;

2014-06-133

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Patricia Lefebvre de la MRC de Nicolet-Yamaska comme ingénieur junior, au coût de ± 1 500\$ (taxes en sus).

14. SITE INTERNET DES LOISIRS DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA – Nomination de la personne responsable

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska travaille à la réalisation d'un site internet qui a pour principal objectif d'informer les citoyens des services de loisir, d'activités et d'événements qui ont lieu dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ce site sera un excellent moyen de communication pour tous les organismes, puisqu'ils auront la possibilité de faire la promotion de leurs événements et de leurs programmations d'activités de loisir ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska demande d'avoir une personne responsable afin d'approuver et d'inscrire les activités sur le site ;

2014-06-134

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'adjointe administrative, madame Guylaine Courchesne comme responsable du site internet des loisirs de la MRC de Nicolet-Yamaska.

15. CENTRE COMMUNAUTAIRE, RUE MAURALT – Protocole d'entente entre la Commission Scolaire La Riveraine et la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire La Riveraine utilise le gymnase pour leur activité ;

CONSIDÉRANT que ce local appartient à la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut renouveler l'entente entre les deux (2) parties ;

2014-06-135

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le maire, Monsieur André Descôteaux ainsi que la directrice générale, Madame Lyne Boisvert afin qu'ils puissent négocier l'entente et signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents concernant ce dossier.

La conseillère Julie Gagnon se retire puisqu'elle a un intérêt dans les dossiers.

16. AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin d'ajouter le groupe RÉCRÉATION I (lettre f) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone R-05; de permettre l'usage de COMMERCE II (lettre i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01; de modifier la localisation d'une construction d'un bâtiment accessoire dans la zone V-3 et de réviser les dimensions des bâtiments accessoires dans les zones HABITATION, AGRICOLES ET VILLÉGIATURE et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Pierreville

2014-06-136

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marcel Lavoie à l'effet qu'à une séance du présent conseil sera présenté pour adoption, un règlement pour modifier le règlement de zonage #060-2006 afin d'ajouter le groupe RÉCRÉATION I (lettre f) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone R-05 ; de permettre l'usage de COMMERCE II (lettre i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01 ; de modifier la localisation d'une construction d'un bâtiment accessoires dans la zone V-3 et de réviser les dimensions des bâtiments

accessoires dans les zones HABITATION, AGRICOLES ET VILLÉGIATURE et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Pierreville

17. RÈGLEMENT #129-2014 - Modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin d'ajouter le groupe RÉCRÉATION I (lettre f) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone R-05; de permettre l'usage de COMMERCE II (lettre i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01; de modifier la localisation d'une construction d'un bâtiment accessoire dans la zone V-3 et de réviser les dimensions des bâtiments accessoires dans les zones HABITATION, AGRICOLES ET VILLÉGIATURE et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Pierreville (Premier projet)

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à la modification de notre règlement de zonage #060-2006 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement demande un ajout du groupe RÉCRÉATION I (lettre f) dans la zone R-05 ;

CONSIDÉRANT que dans le groupe COMMERCE II, l'alinéa i, doit être ajouté à la grille ;

CONSIDÉRANT qu'il faut modifier la localisation d'une construction d'un bâtiment accessoire dans la zone V-3 ;

CONSIDÉRANT qu'il faut réviser les dimensions des bâtiments accessoires dans les zones HABITATION, AGRICOLE ET VILLÉGIATURE sur tout le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 9 juin 2014;

2014-06-137

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le premier projet de règlement portant le titre de « Règlement 129-2014 – modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin d'ajouter le groupe RÉCRÉATION I (lettre f) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone R-05; de permettre l'usage de COMMERCE II (lettre i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01; de modifier la localisation d'une construction d'un bâtiment accessoire dans la zone V-3 et de réviser les dimensions des bâtiments accessoires dans les zones HABITATION, AGRICOLES ET VILLÉGIATURE et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Pierreville ».

La conseillère Julie Gagnon revient à son siège afin de poursuivre la séance.

18. FIXATION D'UNE DATE POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – Règlement #129-2014

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement #129-2014 modifiant le règlement de zonage #060-2006 afin d'ajouter le groupe RÉCRÉATION I (lettre f) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone R-05; de permettre l'usage de COMMERCE II (lettre i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01; de modifier la localisation d'une construction d'un bâtiment accessoire dans la zone V-3 et de réviser les dimensions des bâtiments accessoires dans les zones HABITATION, AGRICOLES ET VILLÉGIATURE et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Pierreville, adopté lors de la séance du 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de fixer une assemblée publique de consultation;

2014-06-138

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 25 juin 2014 à 19h00 à la salle du conseil municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence la personne qu'il désignera, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

19. COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque de la Fondation Rues Principales, le 24 septembre prochain à Québec ;

CONSIDÉRANT le thème central du colloque « *Investir notre patrimoine, Clé du développement des collectivités* » ;

2014-06-139

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*

Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la participation du maire, monsieur André Descôteaux, ainsi que la directrice générale, madame Lyne Boisvert au colloque de la Fondation Rues Principales, au coût de 285\$ par personne ;

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés aux participants sur présentation de pièces justificatives.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès, formation et déplacement » 02 110 00 310, « Congrès, formation et déplacement » 02 130 00 310

20. COLLOQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue, les 25, 26 et 27 septembre, des 73^{ème} assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT le thème central de ces assises « *Le pouvoir de mieux faire* » ;

2014-06-140

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*

Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la participation du maire, monsieur André Descôteaux, des conseillers municipaux Denise Descôteaux, Jean-Christophe Proulx, Michel Bélisle et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, au coût de 650\$ (taxes en sus) par participant ;

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés aux participants sur présentation de pièces justificatives.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès, formation et déplacement » 02 110 00 310, « Congrès, formation et déplacement » 02 130 00 310

21. VÉLO SUR LA RIVIÈRE – Adoption du budget 2014

CONSIDÉRANT que le comité « Vélo sur la rivière » a présenté et adopté son budget 2014 ;

2014-06-141

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le budget 2014 « Vélo sur la rivière » et que la quote-part de notre municipalité est de 4 000\$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Vélo sur la rivière » 02 701 90 999

22. DÉROGATION MINEURE – Dossier Monsieur Sylvain Bélisle (Propriété, sise au 80, rue Letendre)

CONSIDÉRANT que la présente demande de dérogation ne portera aucun préjudice à la vue des voisins immédiats ;

2014-06-142

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*

Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville visant à l'implantation d'un patio à 0.69 mètre de la limite gauche de la propriété ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque.

23. DÉROGATION MINEURE – Dossier Madame Monique Gauthier (Propriété, sise rue Tremblay)

CONSIDÉRANT que la présente demande de dérogation ne portera aucun préjudice à la vue des voisins immédiats ;

2014-06-143

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*

Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville visant à permettre l'implantation d'une maison unifamiliale à 6 mètre de la ligne latérale de la rue ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque.

24. DÉROGATION MINEURE – Dossier Monsieur Claude-André Roy (Propriété, sise au 75, rue Georges)

CONSIDÉRANT que la présente demande de dérogation ne portera aucun préjudice à la vue des voisins immédiats ;

2014-06-144

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville visant la démolition et la reconstruction afin de permettre l'agrandissement du bâtiment qui est implanté à 1.31 mètre de la limite gauche de la propriété ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque.

25. ÉDUCATION DES ADULTES – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande, reçue le 27 mai dernier, du comité étudiant du Centre Saint-François de la Commission scolaire de la Riveraine afin de souligner la diplomation des élèves ayant complété leur profil de formation ;

CONSIDÉRANT que plusieurs étudiants proviennent de Pierreville et qu'il est important de souligner leur réussite ;

2014-06-145

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une aide de 100\$ au Centre Saint-François pour leur soirée hommage qui aura lieu le 12 juin prochain, à Saint-François-du-Lac.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes divers » 02 701 90 990

26. COOPÉRATIVE DE SERVICES AUX ARTISTES DU BAS SAINT-FRANÇOIS – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 20 mai dernier de la Coopérative de services aux artistes du Bas Saint-François demandant un soutien financier pour leur activité du 16 et 17 août prochain ;

CONSIDÉRANT que cette exposition regroupera des artistes de notre région ;

2014-06-146

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un soutien financier au montant de 100\$ à la Coopérative de services aux artistes du Bas Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes divers » 02 701 90 990

27. VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN – Cotisation 2014

CONSIDÉRANT le renouvellement de la cotisation pour l'année 2014 reçue du Village québécois d'antan de Drummondville ;

2014-06-147

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2014 au Village québécois d'antan au coût de 114.98\$ (taxes incluses), au nom de la Municipalité de Pierreville ;

QUE la conseillère Julie Gagnon bénéficiera de cette adhésion.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes divers » 02 701 90 990

28. JOURNAL L'ANNONCEUR – Espace publicitaire pour la Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT le cahier spécial que se prépare à publier le journal L'Annonneur dans le cadre de la Fête nationale des Québécois ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une bonne occasion d'offrir nos vœux à la population et de promouvoir les activités à se tenir sur notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire de ¼ de page en couleur, au coût de 260\$ (taxes en sus), dans le cahier spécial pour la Fête nationale du Québec.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Organismes divers » 02 701 90 990*

29. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MAI 2014

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses au 31 mai 2014 de la Municipalité de Pierreville.

30. VARIA

Rien n'a été rajouté, nous poursuivons la séance.

31. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **BELL** – Retrait du téléphone public (450-568-9905) ;
2. **CHALLENGE 255** – Remerciements ;
3. **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)** – Dossier 406930 ;
4. **HYDRO QUÉBEC** – Installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération ;
5. **MINISTRE DENIS LEBEL** – Nouveau Plan Chantiers Canada (NPCC) ;
6. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)** – Rapport financier 2013 ;
7. **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES** – Avis de dépôt au cadastre (dossier 104630) ;
8. **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE** – Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues du 5 au 9 avril 2014 ;
9. **MUNICIPALITÉ DE WICKHAM** – Collecte à 3 voies ;
10. **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX** – Demande de permis d'alcool (Bar le Méridien 2.0) ;
11. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST FRANÇOIS** – Intégration de la Municipalité de Pierreville, procès-verbal du 26 mai 2014 ; rapports mensuels de mai 2014 ;
12. **RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE ST FRANÇOIS DU LAC** – Procès-verbal du 19 février 2014 ;
13. **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS BÉCANCOUR NICOLET YAMASKA** – Procès-verbal du 20 mai 2014

32. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, Julie Gagnon et messieurs Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20h45 et se termine à 20h57.

34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20h57.